



Fédération
des comités de parents
du Québec

RAPPORT ANNUEL
2008-2009



UN MAILLON
ESSENTIEL
AUX RÉSEAUX

Aux présidents des comités de parents
Aux parents impliqués dans les structures scolaires de participation

Nous sommes persuadés que notre vision stratégique nous a conduits vers les résultats souhaités lors de sa formulation. En effet, en lisant le libellé de la vision de la FCPQ au présent rapport, vous serez en mesure de constater que notre organisme est maintenant reconnu comme étant un maillon essentiel aux réseaux. Il nous est agréable de rendre compte aujourd'hui des résultats de l'année 2008-2009, lesquels s'inscrivent dans la lignée de notre planification stratégique. Dans la logique de la trilogie des thématiques de nos rapports annuels des dernières années, nous vous présentons ce rapport annuel sous l'angle de LA FCPQ : UN MAILLON ESSENTIEL AUX RÉSEAUX. La notion de réseau implique que votre organisme de représentation a tissé d'importants liens de collaboration avec ses principaux partenaires et, plus spécifiquement, avec le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) et la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Nous sommes maintenant partenaire de la Table de concertation du Réseau qui regroupe la FCSQ et les associations professionnelles de directions d'établissements et des cadres scolaires (ADIGECS, FQDE, AQPDE, AMDES et ACSQ). Cette association confirme la place prépondérante de la FCPQ au sein du grand réseau scolaire.

Au cours de la dernière année, notre Fédération a mis l'accent sur les besoins de ses membres et des parents en général. Nous avons continué de nous engager dans une démarche d'amélioration continue de nos services, afin de mieux les adapter aux attentes des parents impliqués dans les structures scolaires de participation. Pour répondre aux besoins de concertation et de développement d'orientations communes, nous avons tenu trois séances du Conseil général autour des thématiques du projet de loi 88 et de l'état de situation du décrochage scolaire au Québec. Le niveau de satisfaction et les gains obtenus au terme des positions dégagées par le Conseil général témoignent de la pertinence de ces dernières pour les parents du Québec.

Par ailleurs, d'importantes actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation ont été mises de l'avant afin d'élargir notre offre de services. Encore cette année l'accent a été mis sur les technologies de l'information facilitant ainsi la diffusion de nos documents et la rétroaction des parents. La Fédération a aussi innové dans les dossiers de la formation et des services conseil. Les actions mises de l'avant ont porté fruits puisque deux fois plus de formations ont été offertes et de nouvelles offres sont présentées à nos clientèles.

La lecture de ce rapport vous permettra de découvrir plus en détails les principales réalisations de la dernière année. Ces résultats sont ceux de parents bénévoles impliqués et d'employés dévoués qui animent, orientent et influencent cette organisation. C'est à eux que nous devons aussi penser en lisant ce rapport annuel qui rend compte des résultats de leur engagement, de leurs activités et de leur passion.

Membres du Conseil d'administration 2008-2009

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente	Lise Ouellet
Premier Vice-président	François Paquet
2 ^e Vice-président	Alain-Michel Sauget (depuis le 17 octobre 2008)
Vice-président à la Trésorerie	Marc Charland (depuis le 17 octobre 2008)
Vice-présidente aux Affaires aux anglophones	Nathalie Riley

LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	René Lauzier
Saguenay/Lac St-Jean	Denyse Vézina (depuis le 26 novembre 2008) Claire Bergeron (jusqu'au 16 octobre 2008)
De la Capitale Nationale/ Chaudière-Appalaches	Poste vacant Marc Charland (jusqu'au 17 octobre 2008)
De la Maurice/Centre du Québec	Claude Alarie
Estrie	Mélanie Vallerand
Laval/Laurentides/Lanaudière	Germain Locas
De la Montérégie	Bill Pageau
Île De Montréal	Craig Buchanan (depuis le 5 janvier 2009) Alain Michel Sauget (jusqu'au 17 octobre 2008)
CSDM	Christine Fournier (depuis le 20 août 2008)
Outaouais	Louise Charrette (depuis le 5 mai 2008)
Abitibi/Témiscamingue/Nord du Québec	Claudette Latreille
Côte-Nord	Eddy Beaupré
Affaires anglophones	Jacques Thériault (depuis le 20 juillet 2008)

PERSONNEL AU SIÈGE SOCIAL

Agente de secrétariat à la direction générale	Huguette Pagé
Agente de secrétariat pour la recherche et les communications	Guylaine Robitaille (depuis le 2 octobre 2008) Monic Lépinay (jusqu'au 10 octobre 2008)
Agente de comptabilité	Hélène Bérubé
Conseiller aux communications	Rychard Gagnon
Conseiller à la recherche et au développement	Pierre Paquet
Conseiller à la recherche et au développement (services conseils et formation)	Claude Peachy (depuis le 26 juin 2008)
Directeur général	Marcien Proulx

Mission

La Fédération des comités de parents du Québec tire sa raison d'être de l'existence, dans chacune des commissions scolaires, francophones et anglophones, d'un comité de parents représentant les parents des élèves des écoles publiques primaires et secondaires.

La mission de la FCPQ est de défendre et promouvoir les droits et les intérêts des parents des élèves de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants. La Fédération poursuit cette mission à travers les champs d'activités suivants : l'information, la formation, l'animation, les services-conseils, les publications, la recherche, la consultation et la représentation.

Vision

La FCPQ sera reconnue comme l'organisme de premier plan pour la promotion et la défense des droits et intérêts des parents d'élèves du Québec. La professionnalisation de ses instances et de ses pratiques, tant politiques qu'administratives, influencera son offre de services, ses façons de les rendre, ses prises de position de même que ses relations avec ses partenaires. La FCPQ préconisera un mode de gestion axé sur les résultats et adaptera ses structures politiques et administratives afin d'être en mesure d'anticiper et de répondre rapidement et efficacement aux exigences d'un environnement en constant changement.

Pour réaliser ces engagements, la FCPQ mobilisera et soutiendra étroitement les parents impliqués dans l'exercice de leurs rôles.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2008-2009

Prenant assise sur notre plan stratégique 2005-2010 et notre plan d'action opérationnel 2008-2009, les activités réalisées au cours de la dernière année sont présentées sous les six rubriques suivantes : la vie corporative, les partenariats, la gestion, la recherche et le développement, les services-conseil et la formation, les communications.

LA VIE CORPORATIVE

Au cours de la dernière année, tant les membres du Conseil d'administration que ceux du Conseil général ont poursuivi une importante réflexion stratégique relativement à la modernisation de la gouvernance et de la démocratie scolaires et, plus spécifiquement, quant aux nouveaux rôles que les parents impliqués dans les diverses instances du monde scolaire auront dorénavant à assumer, dans le contexte des changements apportés à la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le Conseil d'administration s'est donc réuni 8 fois alors que le Comité exécutif a tenu 10 rencontres. Toutefois, compte tenu du contexte entourant cette réflexion stratégique, nous avons cru bon de tenir, cette année, trois rencontres du Conseil général.

La première de ces rencontres eut lieu le 1^{er} juin 2008. Souvenons-nous que nous étions alors à l'avant-veille d'une audition de la FCPQ par la Commission parlementaire de l'éducation qui scrutait alors le projet de loi 88 (PL 88) déposé par la ministre de l'Éducation, madame Michelle Courchesne. Les membres du Conseil général ont donc eu pour mission de peaufiner les positions qu'allaient y défendre les représentants de la Fédération. Mission bien remplie puisque les propositions faites en commission parlementaire par vos représentants ont pris la forme d'amendements apportés au projet de loi. Au total, plusieurs modifications à la LIP¹ qui découlent de l'adoption du PL 88 accordent une attention plus importante aux parents, tant à ceux impliqués dans les instances qu'aux parents d'élèves, en général.

Lors de leur rencontre du 22 novembre 2008, les membres du Conseil général ont analysé les **conséquences**, pour les parents impliqués dans les diverses structures de participation, de l'adoption du PL 88². Ils ont aussi cherché à identifier les **perspectives d'avenir** que laisse entrevoir la mise en œuvre des changements à venir à la LIP. Puis, ils ont suggéré au Conseil d'administration de la Fédération de s'assurer du développement **d'outils** (rencontres, documents, outils d'information, sessions de formation, etc.) afin que les parents impliqués dans les diverses instances puissent jouer activement leurs rôles.

Enfin, le Conseil général vient tout juste de se réunir (le 21 mars 2009) afin d'examiner la problématique du décrochage scolaire ainsi que les gestes que pourraient poser les parents afin de mieux contribuer à un accroissement significatif de la persévérance scolaire au Québec.

À ces rencontres, se sont ajoutées certaines actions :

- Analyse du modèle de gouvernance de la FCPQ dans la perspective des changements proposés à la LIP;
- Soutien et formation aux nouveaux titulaires à des postes d'administrateur au Conseil d'administration;
- Soutien et formation auprès des nouveaux et anciens élus à la présidence d'un comité de parents;
- Préparation continue en vue d'agir ou de réagir au regard des dossiers susceptibles de marquer l'actualité en éducation;
- Réponse à toutes les résolutions acheminées au Conseil d'administration par différents comités de parents;
- Annonce du départ du directeur général actuel, M. Marcien Proulx;
- Processus de dotation au poste de directeur général.

1 Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur le 11 février dernier alors que plusieurs autres auront force de loi le 1^{er} juillet prochain.

2 Le projet de loi 88 a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 octobre 2008.

LES QUELQUES PAS À FRANCHIR EN VUE D'UNE VÉRITABLE MODERNISATION DU MONDE SCOLAIRE... L'ONT ÉTÉ !

Les participants au Conseil général du 1^{er} juin 2008 ayant convenu de huit grands principes, la FCPQ a pu, en commission parlementaire, déposer un mémoire comprenant plusieurs bonifications au projet de loi à l'étude.

1. Accorder plus de place aux parents, notamment en améliorant la reddition de comptes tant de la part de la commission scolaire que de l'école.

En commission parlementaire, vos représentants ont demandé « que la reddition de comptes, tant de la part de la commission scolaire que de l'établissement, permette aux parents de juger du niveau de cohérence dont font preuve ces paliers administratifs dans la répartition des ressources en fonction de l'adaptation des services aux besoins des élèves. »

Or, deux amendements apportés au projet de loi permettront à la population en général, et aux parents en particulier, d'être mieux informés qu'auparavant quant aux actions menées par la commission scolaire. Ainsi, chaque commission scolaire devra dorénavant, lors d'une séance publique d'information, présenter son projet de plan stratégique. Par ailleurs, la loi accorde désormais à la ministre le pouvoir de « rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration. »

2. Tenir compte, dans l'effort de modernisation de la gouvernance scolaire, de la réforme de l'administration des services publics amorcée en 2000 au Québec.

Dans cette perspective, la FCPQ a proposé « que la commission scolaire soit dans l'obligation d'instituer les comités qui caractérisent une gouvernance publique moderne, soit : un comité de gouvernance et d'éthique, un comité des ressources humaines et un comité de vérification. » Or, le projet de loi prévoyait que la CS pouvait former un comité de gouvernance et d'éthique. Toutefois, l'amendement apporté obligera la CS à instituer les trois comités.

3. Renforcer la relation partenariale entre les parents et la commission scolaire.

À ce chapitre, nous avons suggéré que la convention de gestion et de réussite entre la CS et chacun de ses établissements soit soumise pour approbation au Conseil d'établissement. L'amendement apporté va exactement en ce sens.

4. Instaurer des mécanismes de traitement de plaintes crédibles.

En commission parlementaire, nous avons soutenu que le projet de loi, tel que rédigé à l'origine, mènerait à la mise en place d'un « quasi protecteur de l'élève » et qu'il n'assurait pas que la personne désignée pour examiner les plaintes des parents puisse jouir d'une pleine et entière indépendance. Nous avons donc proposé l'ajout de précisions afin que l'on puisse enfin doter le système scolaire de mécanismes de traitement des plaintes marqués du sceau de la crédibilité, de la neutralité et de l'indépendance. En outre, nous avons suggéré que le Protecteur de l'élève doive rendre sa décision dans les 30 jours de la réception de la demande du plaignant (plutôt que dans les 60 jours, tel que prévu dans le projet de loi) et qu'il ait à rendre des comptes à la population par la publication d'un rapport annuel d'activités. Sur ces deux points, nous avons été entendus. Ainsi, le Protecteur de l'élève devra « transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données ». De plus, ce rapport du Protecteur de l'élève devra être joint au rapport annuel de la commission scolaire. Or, chaque année, les commissaires devront dorénavant, lors d'une séance publique d'information, répondre aux questions qui leur seront adressées relativement au rapport annuel

de la CS. Après des parlementaires, vos représentants avaient soutenus que ces diverses améliorations au traitement des plaintes auraient pour conséquences « un accroissement significatif de la confiance des parents et du public envers la commission scolaire ». Nous le croyons toujours.

5. Modifier la composition du Conseil des commissaires afin qu'y siègent un plus grand nombre de parents choisis par le Comité de parents.

En lien avec ce principe entériné par notre Conseil général, nous avons suggéré « que le tiers des commissaires soient des parents-commissaires, nommés par le comité de parents ». Dans notre mémoire, nous avons, en tout respect, soumis que « la commission scolaire trouvera dans le type de Conseil des commissaires que nous proposons toute l'expertise qui l'aidera à réaliser son plan stratégique et à respecter sa convention de partenariat avec le ministère, et ce, sans avoir besoin de recruter des commissaires cooptés ».

Le projet de loi original prévoyait l'ajout d'un troisième commissaire représentant du Comité de parents. Puis, un amendement y fut apporté afin que le Comité de parents puisse nommer un quatrième commissaire lorsque le nombre de commissaires élus est supérieur à 10. Par conséquent, c'est dorénavant presque le tiers de chacun des Conseils des commissaires dont la nomination proviendra du Comité de parents. De plus, l'un des trois « commissaires-parents » sera obligatoirement choisi parmi les parents membres du CCSEHDAA. Enfin, le projet de loi prévoyait d'abord que deux commissaires cooptés siègent au Conseil. À la suite d'un amendement, la loi adoptée rend optionnelle la présence d'au plus deux commissaires cooptés au Conseil des commissaires.

6. Former les acteurs de la gouvernance scolaire.

Le projet de loi déposé en mai 2008 prévoyait que « la commission scolaire élabore un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil des commissaires ainsi que pour les membres des conseils

d'établissement... ». Dans notre mémoire, nous avons souligné l'importance que « la FCPQ soit étroitement associée aux travaux de conception et de rédaction des outils de formation ainsi qu'aux activités d'animation qui suivront ». Le nouveau libellé de l'article 177.3 offre cette possibilité puisqu'on y lit que « la commission scolaire s'assure qu'un programme d'accueil et de formation continue est offert aux membres du conseil des commissaires ainsi qu'aux membres des conseils d'établissement et qu'il satisfait à leurs besoins ».

7. Laisser aux écoles leurs surplus budgétaires.

Dans sa première mouture, le projet de loi 88 stipulait que « les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire, à moins que le conseil des commissaires ne décide de les porter aux crédits de l'école pour l'exercice financier suivant, aux conditions qu'il détermine ». Nous avons plutôt proposé aux parlementaires que la loi « donne à la CS le droit d'exiger de l'école la production d'un plan d'utilisation des surplus ». Là encore, nous avons été compris puisque l'article 96.24 stipule que « ces surplus doivent être portés aux crédits de l'école pour l'exercice financier suivant lorsque la convention de gestion et de réussite éducative (...) y pourvoit ».

8. Apporter quelques autres changements à la LIP.

Enfin, nous avons proposé quelques autres amendements à la LIP « afin que l'assemblée générale annuelle des parents de l'école puisse avoir lieu à partir du début du calendrier scolaire et afin que le mandat du représentant de l'école au comité de parents soit dorénavant de deux ans » puisque le projet de loi 88 ne les prévoyait pas. La première suggestion fut immédiatement reçue alors que la seconde reçut l'aval de la ministre qui, en décembre 2008, nous confirmait que l'article 47 de la LIP sera éventuellement amendé afin que le mandat du représentant de l'école soit aussi de deux ans.

DES PARTENARIATS ET DES ÉCHANGES SIGNIFICATIFS

Au cours de la dernière année, nous avons entretenu un dialogue constant avec le MELS, la FCSQ, l'ADIGECS ainsi qu'avec les associations professionnelles des directions d'établissements et des cadres scolaires. Nous avons aussi tenu des rencontres avec des syndicats du secteur de l'éducation. De plus, la Fédération, représentée par sa présidente, a collaboré aux travaux de plusieurs groupes :

- Groupe de travail en adaptation scolaire (GCAS);
- Comité national de concertation de l'entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation;
- Plan de lutte à l'homophobie;
- Comité sur l'intégration scolaire;
- Concertation réseau : FCSQ, ADIGECS, associations de directions d'établissements, cadres scolaires.

Enfin, des représentants de la FCPQ ont siégé au sein de différentes organisations ou comités.

DÉLÉGATIONS	REPRÉSENTANTS
Table de pilotage du Renouveau pédagogique	François Paquet
Consortium «Allô prof»	Christine Fournier
Plan de lecture du MELS	Germain Locas
Semaine québécoise des familles	Bill Pageau
Groupe de travail sur la Sécurité en transport scolaire	Marc Charland
Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire	Claude Alarie
Comité national de pilotage sur la stratégie d'intervention d'Agir autrement (SIAA)	Marcien Proulx
Conseil d'administration du CRIRES	Jacques Thériault
Conseil d'administration du CTREQ	Marc Charland
Comité consultatif sur l'orientation en milieu scolaire	François Paquet
Entente Canada – Québec <i>Plan d'action du Québec dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2009-2014</i>	Nathalie Riley
Forum anglophone sur l'orientation de la politique en matière d'éducation (FAOPE)	Nathalie Riley
Comité interministériel sur les gangs de rue	Christine Fournier

À l'interne, quelques comités ont été mis sur pied pour faciliter la tenue d'événements ou pour contribuer aux publications de la FCPQ.

COMITÉ DE LA REVUE ACTION PARENTS

Louise Charette
Christine Fournier
Claudette Latreille
Lise Ouellet
François Paquet
Rychard Gagnon

COMITÉ DU CONGRÈS 2009

Alain Michel Sauget,
président
Claudette Latreille
Lise Ouellet
Rychard Gagnon
Marcien Proulx

COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Claude Alarie
Marc Charland
Christine Fournier
Alain-Michel Sauget
Bill Pageau
François Paquet
Lise Ouellet

COMITÉ DE SÉLECTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lise Ouellet
Marc Charland
François Paquet

LA GESTION

La direction générale a mis en place des actions touchant les ressources humaines et financières de l'organisation ainsi que les services aux parents. Ces actions ont notamment servi à

- La poursuite de la consolidation de la nouvelle offre de services aux parents;
- La réalisation de la négociation en vue du renouvellement de la convention collective de nos employés;
- La poursuite des changements dans l'utilisation des TIC;
- La proposition au MELS d'actions pour soutenir la participation des parents;
- L'échange avec le MELS pour le renouvellement de l'entente triennale de financement;
- La mise en place d'un mode d'allocation des ressources financières adapté à la nouvelle réalité des C.P. regroupés en région;
- La sélection et l'embauche de deux nouveaux formateurs;
- La sélection et l'embauche d'un professionnel au secteur de la formation et des services conseils et d'une agente de secrétariat, à la suite des départs des titulaires de ces postes;
- La tenue d'une activité de reconnaissance à l'endroit de Madame Hélène Bérubé, agente de comptabilité à la FCPQ depuis 25 ans.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Cette année, le secteur de la recherche et du développement a particulièrement été actif dans la préparation de la documentation des trois séances du Conseil général ainsi que dans l'animation d'une partie de ces rencontres. Toujours en lien avec la modernisation de la gouvernance et de la démocratie scolaires, notons la rédaction du mémoire que les représentants de la Fédération ont défendu en commission parlementaire le 3 juin dernier. Par ailleurs, nous avons documenté d'éventuelles prises de position relatives :

- aux possibles effets reliés à la croissance de la clientèle des écoles privées ainsi que des écoles et des programmes à vocation particulière;
- à la lutte au décrochage scolaire;
- à l'intervention précoce auprès des jeunes enfants;
- aux devoirs et leçons au primaire.

Au sujet des devoirs et des leçons au primaire, un sondage auprès des parents membres des comités de parents a connu un vif succès puisque plus de 950 parents ont fait valoir leurs points de vue.

Aussi, un plan d'action visant à développer des outils d'information à l'intention des parents d'élèves HDAA et à soutenir la participation des parents impliqués dans les CCSEHDAA (en lien avec le plan d'action déposé par la ministre de l'Éducation, en juin dernier) a été soumis au ministère de l'Éducation. De plus, les travaux du comité de suivi de la rencontre des présidents de CCSEHDAA ont initié la préparation de la séance qui devait se tenir le 17 janvier 2009 et qui fut annulée étant donné le trop faible taux d'inscriptions.

Enfin, en tant que maillon essentiel au réseau des grands partenaires du monde de l'éducation, nous avons participé au sous-comité de travail sur la loi 88 du Comité de concertation réseau des associations en éducation.

LES SERVICES CONSEILS ET LA FORMATION

L'année 2008-2009 fut très fertile au niveau de la formation et des services conseils. Nous avons offert plus du double de sessions de formation comparativement à l'année précédente. Ces sessions ont été offertes dans toutes les régions du Québec la plupart portant sur le conseil d'établissement, le comité de parents et l'organisme de participation parentale. Nous avons dû procéder au recrutement de deux nouvelles personnes-ressources au programme de formation.

En ce qui concerne les services conseils, l'écoute, les informations, les références juridiques et autres conseils ont été accordés, dans un délai d'au plus une journée ouvrable, aux parents, impliqués ou non dans des instances de participation. Les thèmes les plus fréquemment abordés ont été :

- le déroulement de l'assemblée générale des parents;
- le conseil d'établissement (rôle, fonctions et pouvoirs);
- les campagnes de financement à l'école;
- les sorties éducatives;
- l'organisme de participation des parents (constitution et règles de régie interne);
- les services offerts aux élèves HDAA.

Les services conseils ont privilégié la production d'écrits en lien avec les thèmes les plus fréquemment abordés par les parents et à cet effet il y a eu :

- Rédaction du guide d'utilisation du DVD de sensibilisation à la nécessité de la participation parentale « Justement, parce que nous sommes des parents ! » ;
- Conception d'une trousse d'outils pour exercer la présidence d'un conseil d'établissement ;
- Rédaction et publication d'un projet de plan de travail annuel respectant les obligations prévues à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) pour les conseils d'établissement ;
- Rédaction et publication d'un aide mémoire pour la préparation du budget annuel de fonctionnement du comité de parents de la commission scolaire ;
- Rédaction et diffusion du guide « Comment préparer et tenir une assemblée annuelle des parents de l'école » ;
- Rédaction d'un texte ayant pour titre « Envie de vous impliquer ? le conseil d'établissement » afin de susciter une plus grande participation des parents à cette instance.

Enfin, qu'il nous soit permis d'ajouter que nous avons procédé à deux opérations particulières qui ont eues des impacts significatifs sur les activités de la Fédération :

- Élaboration d'une opération visant à recueillir des renseignements nominatifs des parents membres d'instances participatives auprès au sein des commissions scolaires ;
- Afin de donner suite aux enjeux identifiés par les participants au Conseil général que la FCPQ a tenu le 22 novembre 2008, nous avons élaboré une offre spéciale de formation en vertu de laquelle à l'achat de la session de formation sur le conseil d'établissement on obtenait gratuitement, pour une période limitée, une activité sur les nouvelles dispositions de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres modifications législatives, (L.Q., 2008, chapitre 29). De plus, pour la première fois, nous déterminions un montant maximal qui ne tenait pas compte du nombre de participants. En fixant un montant maximum dans le cadre de cette offre spéciale nous souhaitons accroître la participation des parents à cette activité de formation. La réponse fut très positive et nous a permis d'offrir une vingtaine de sessions pour la période du 15 février au 31 mars 2009.

Les efforts se sont poursuivis cette année dans l'utilisation des technologies de l'information pour assurer différentes activités liées au service des communications. Cette avenue est privilégiée pour permettre la diffusion rapide et efficace de l'information que la FCPQ véhicule à ses membres et aux parents.

Ainsi, au cours de l'année, nous avons :

- Utilisé des formulaires électroniques pour l'inscription à nos activités;
- Produit et diffusé en version électronique les magazines @ction Parents et @ction Parents express;
- Envoyé aux présidents de comités de parents 41 numéros de l'Essentiel de la presse;
- Produit et diffusé après chaque rencontre du conseil d'administration le bulletin d'information *Nouvelles brèves* qui résume les propos tenus lors des rencontres des administrateurs;
- Mis à jour de façon constante le site Internet afin qu'il serve de point d'entrée pour quiconque désire de l'information sur les structures parentales de participation.

D'ailleurs, les chiffres nous le confirment, l'utilisation du site Internet de la FCPQ nous révèle la pertinence de cet outil. À preuve, nous comptons plus de 220 000 visites sur notre site et au-delà de 486 000 pages vues.

En plus de ces actions, nous avons préparé le 32^e congrès annuel. Tenu en mai 2008 le congrès a présenté aux 700 participants 33 ateliers et conférences sous le thème **Justement, parce que nous sommes des parents !** Ce thème a été retenu pour souligner le fait qu'en tant que premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit et la responsabilité de s'impliquer prenant ainsi leur place sur l'échiquier scolaire. Des conférenciers de qualité, des sujets d'actualité, un espace salon accueillant 44 exposants ont assuré le succès de cet événement.

Le service des communications a aussi assuré un suivi aux 84 demandes de journalistes. 42% de ces demandes proviennent de la presse écrite et 58 % de la presse électronique.

Enfin, nous avons été partie prenante dans l'organisation logistique des trois séances du conseil général tenues en juin et novembre 2008 et en mars 2009 ainsi que de la rencontre des présidents de CCSEHDAA à Québec en janvier 2008.

PERSPECTIVES 2009-2010

Au cours de la prochaine année, nous poursuivrons nos efforts en vue de :

- défendre et de promouvoir les droits des parents et ceux de leurs enfants;
- favoriser la participation des parents dans le réseau scolaire;
- consolider un réseau dont le pouvoir s'accroît significativement, tant sur le plan local que sur la scène nationale.

Pour ce faire, nous procéderons à l'analyse des résultats atteints dans la mise en œuvre de notre plan stratégique 2005-2010 ainsi qu'à la rédaction du plan stratégique 2010-2015.

Aussi, en lien avec les propositions issues de la rencontre de novembre 2008 du Conseil général, nous ajusterons notre offre de services en vue d'un déploiement optimal de l'action des parents impliqués dans les instances de participation (comités de parents, conseils d'établissements, CCSEHDAA et OPP) dans le contexte de la mise en œuvre des changements introduits dans la gouvernance scolaire par l'adoption du projet de loi 88, mais aussi par ceux qu'impliquera l'adoption éventuelle d'amendements à la Loi sur les élections scolaires.

Aussi, il est à prévoir que nous ayons à intervenir dans l'un ou l'autre des débats suivants :

- la place de l'enseignement privé dans notre système scolaire;
- le développement des écoles et des programmes à vocation particulière;
- les devoirs et les leçons au primaire;
- le vaste chantier pour la persévérance scolaire auquel tout le Québec est convié.

Par la qualité de ses interventions et l'esprit d'ouverture et de partenariat qui la caractérise, la Fédération des comités de parents du Québec continuera à démontrer qu'elle constitue un maillon essentiel au monde scolaire québécois.



Fédération
des comités de parents
du Québec

2263, boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G1C 1A4

Téléphone : 418 667-2432

Sans frais : 800 463-7268

Télécopieur : 418 667-6713

Courriel : courrier@fcpq.qc.ca